RÈGLEMENT FINANCIER ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

Mère Nom :	Prénom :
Père Nom :	Prénom :
Enfant Nom:	Prénom:

✓ Contribution des familles (tarifs à titre indicatif)

La contribution financière versée par les familles des élèves des établissements associés à l'État par contrat d'association sert à couvrir les dépenses liées au caractère propre de l'établissement scolaire (animation pastorale et éducative propre à l'établissement) et celles liées à la rénovation du patrimoine immobilier et au premier équipement de l'établissement.

Ne sont pas pris en compte les sorties scolaires, les classes transplantées, les stages sportifs, culturels et artistiques.

Les tarifs indiqués ci-dessous sont annuels. Tout trimestre commencé est dû.

	<u>Maternelle</u>	<u>Primaire</u>
Contribution familiale	<mark>625€</mark> <mark>-150€</mark> à partir du 2 ^{ème} enfant	<mark>592 €</mark> - 130€ à partir du 2 ^{ème} enfant
Intervenants (Anglais et informatique)	150 €	150 €
Assurance scolaire obligatoire	Entre 8€ et 10 € par enfant	Entre 8€ et 10 € par enfant
Association des Parents d'Élèves (APEL)*	Environ 22 € par famille	Environ 22 € par famille

^{*} Cette somme est prélevée automatiquement. Si vous ne souhaitez pas cotiser à l'APEL, merci de l'indiquer au secrétariat.

Adhésion à l'A.P.E. L

Comme signalé dans le tableau ci-dessus, cette cotisation à l'association des parents d'élèves est facultative. Si vous ne souhaitez pas y adhérer, merci de le signaler au secrétariat.

En adhérant à l'association des parents d'élèves de l'école, vous soutenez activement une équipe dynamique qui participe pleinement à la vie de l'école (kermesse, animations, buffets...)

<u>L'étude surveillée</u> est proposée uniquement aux élèves de CE2, CM1 et CM2 tous les soirs de la semaine, de 17h à 18h.

La garderie du soir est réservée uniquement aux élèves de PS, MS, GS, CP et CE1.

Facultatif sur demande des familles

	1 Jour	2 jours	3 jours	4 jours
Garderie	4,50 €	8 €	10 €	13 €
Etude surveillée	5€	9€	12 €	15 €

Nous vous demandons de respecter les horaires car la séance supplémentaire d'étude surveillée ou de garderie sera facturée 8€ à chaque demande exceptionnelle ou pointage quel qu'en soit la durée).

→ Demi-pension (tarifs à titre indicatif)

La demi-pension est un service rendu et non une obligation.

Le forfait est de 935€ pour l'année.

Pour tout remboursement de frais de cantine, les repas seront remboursés sur la base de 4€ par repas. Celle-ci tient compte des frais de personnel, de surveillance, de maintenance des locaux et des équipements. En cas de maladie, merci de présenter un certificat médical qui sera pris en compte à partir du 4ème jour d'absence.

Le prix du repas occasionnel est de 7€ soit 70,00€ le carnet de 10 tickets.

Attention : les élèves ayant un PAI et étant dans l'obligation de porter un panier repas, celui-ci sera facturé 2,60€ par jour et tient compte des frais de personnel et de surveillance.

Les bourses de cantine: elles sont accordées sous condition de ressources (commissions en septembre et en décembre). Les dossiers sont à votre disposition au secrétariat en début et fin d'année scolaire).

Inscription/réinscription

Pour les inscriptions et les réinscriptions :

- première inscription : 75€ par famille
- inscription fratrie: 45 €
- réinscription : 45 € par enfant, prélevés sur le mois de mai.

Les frais d'inscription et de réinscription ne sont pas remboursables.

Règlement :

La facturation se fait de septembre à juin et comprend les frais énumérés ci-dessus (cantine comprise). Les prélèvements seront donc étalés sur 10 mois.

En cas d'impayé, les frais bancaires vous seront facturés à hauteur des tarifs en vigueur auprès de notre banque.

Marseille, le	Le chef d'établissement F. BOUCHEREAU
Signature de la mère : (Précédée de la mention « lu et approuvé »)	ECOLE PRIVES ENDOUME 20 Boulevard Bensa 13007 MARSEILLE 04 91 52-74 12+08 83 43 38 83
Signature du père : (Précédée de la mention « lu et approuvé »)	